



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectif Bassines non merci 86

Mensonges, le préfet Boulanger sur sa lancée

Le 23 MAI 2025

La Nouvelle République / Centre Presse titre le 21 mai 2025 sur une « Guerre de Chiffre » au sujet de la nouvelle Autorisation Unique Pluriannuelle concernant l'irrigation sur le bassin du Clain.

En réalité, il n'y a pas lieu à débat sur les chiffres puisque ceux-ci sont définis dans l'étude HMUC, il n'y a pas de vérité alternative ou de fake news que l'on puisse lui opposer. Les services de l'Etat et les irrigants pro-bassines auraient beau jeu d'en prendre compte plutôt que de vouloir continuer à siphonner les nappes phréatiques du Poitou pour exporter les céréales sur les marchés internationaux !

Nous doutons fort de la promesse du préfet de faire respecter les volumes d'HMUC au 1er janvier 2029. Cette date ne figure ni dans le projet d'arrêté (AUP) ni même dans les notes de présentation qui l'accompagnent. Le préfet se serait-il rendu compte, après l'interpellation de nombreuses associations, collectifs et partis politiques, que son projet d'AUP est complètement surdimensionné ? **Mais ce n'est pas en 2029 que les milieux et les habitant.es ont besoin d'une toute autre gestion de l'eau, c'est tout de suite !** Les rivières disparaissent des cartes, l'eau n'est plus potable. Il est insupportable d'attendre !

Concernant les chiffres, le préfet manque de clarté, il confond manifestement ce qui relève des volumes autorisés et des volumes effectivement utilisés. Les derniers chiffres communiqués par les irrigants eux-mêmes (OUGC) montrent que si les volumes consommés ont bien été de 19 millions en 2020, ils n'ont été que de 12,5 millions en 2023, 8.3 millions en 2022 et 14.7 en 2021. La moyenne est donc très en-dessous du nouvel équilibre que le préfet avance. Et pour cause, c'est chaque année l'état critique des nappes et des rivières qui finit par interdire de pomper davantage l'été ! **Est-il possible de débattre quand les chiffres sont volontairement faux ?**

Mais ces réponses confuses du préfet ouvrent de nouvelles questions, dont certaines restent dans l'opacité technocratique depuis quelques années !

Des projets de "petites" bassines sont régulièrement évoqués : sur quelles bases légales et démocratique se décline le projet ? Lorsque l'on propose un projet de substitution dans une ZRE, le droit de l'eau et les directives européennes s'appliquent et contrôlent les projets. On ne peut pas sortir ainsi des bassines de son chapeau. Et surtout combien ? Où ? Pour quoi faire ? Qu'en sera-t-il de leur éventuel financement public ? Certaines collectivités locales se sont-elles positionnées ? Le fameux fonds hydraulique interviendrait-il ? Le protocole du Clain est-il définitivement enterré ?

Pour exiger le respect de l'étude HMUC et une gestion de l'eau débarassée des bassines, **rendez-vous le 7 juin à 13h place de l'Hôtel de ville à Poitiers.**

**CONTACT
PRESSE**

contactbnm86@protonmail.com